



PROVINCE DE QUÉBEC
MRC RIMOUSKI-NEIGETTE
MUNICIPALITÉ DE SAINT-NARCISSE-DE-RIMOUSKI
AVIS PUBLIC

ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION SUR SIX (6) PROJETS DE RÈGLEMENT DE CONCORDANCE CONCERNANT LE PLAN D'URBANISME, LE RÈGLEMENT DE ZONAGE, LE RÈGLEMENT DE LOTISSEMENT AINSI QUE LE RÈGLEMENT SUR LES PERMIS ET CERTIFICATS

À TOUTES LES PERSONNES HABILES À VOTER ET SUSCEPTIBLES D'ÊTRE INTÉRESSÉES PAR LES PROJETS DE RÈGLEMENTS DE CONCORDANCE SUIVANTS, AVIS EST, PAR LES PRÉSENTES, DONNÉ PAR LE SOUSSIGNÉ, :

- **QUE** le conseil de la municipalité de Saint-Narcisse-de-Rimouski, suite à l'adoption des projets de règlements suivants :
 - 1) **Projet de règlement numéro PR-336 intitulé «*Projet de règlement de concordance modifiant le Plan d'urbanisme pour la municipalité de Saint-Narcisse-de-Rimouski afin d'assurer la concordance au Schéma d'aménagement suite à l'entrée en vigueur du règlement 8-13*» ;**
 - 2) **Projet de règlement numéro PR-337 intitulé «*Projet de règlement de concordance modifiant le règlement de zonage, pour la municipalité de Saint-Narcisse-de-Rimouski afin d'assurer la concordance au Schéma d'aménagement suite à l'entrée en vigueur du règlement 8-13*» ;**
 - 3) **Projet de règlement numéro PR-338 intitulé «*Projet de règlement de concordance modifiant le Plan d'urbanisme pour la municipalité de Saint-Narcisse-de-Rimouski afin d'assurer la concordance au Schéma d'aménagement et de développement suite à l'entrée en vigueur du règlement 2-16*» ;**
 - 4) **Projet de règlement numéro PR-339 intitulé «*Projet de règlement de concordance modifiant le Règlement de zonage, pour la municipalité de Saint-Narcisse-de-Rimouski afin d'assurer la concordance au Schéma d'aménagement et de développement suite à l'entrée en vigueur du règlement 2-16*» ;**
 - 5) **Projet de règlement numéro PR-340 intitulé «*Projet de règlement de concordance modifiant le Règlement de lotissement, pour la municipalité de Saint-Narcisse-de-Rimouski afin d'assurer la concordance au Schéma d'aménagement suite à l'entrée en vigueur du règlement 2-16*» ;**

6) Projet de règlement numéro PR-341 intitulé «**Projet de règlement de concordance modifiant le Règlement relatif à l'émission des permis et certificats, pour la municipalité de Saint-Narcisse-de-Rimouski afin d'assurer la concordance au Schéma d'aménagement et développement suite à l'entrée en vigueur du règlement 2-16**» ;

tiendra une assemblée publique de consultation lundi le 31^e jour du mois de juillet 2017 à compter de 18 heures 30, dans la salle Anicet-Proulx (*Salle communautaire*) située au 7, rue du Pavillon, le tout en conformité avec les dispositions de la *Loi sur l'Aménagement et l'Urbanisme*.

- **QUE** l'objet de ces projets de règlements est de rendre les règlements municipaux conformes aux règlements de la MRC de Rimouski-Neigette par l'adoption de règlements de concordance.
- **QU'**au cours de cette assemblée publique, le maire expliquera les projets de règlement de concordance ainsi que les conséquences de l'adoption de ceux-ci et entendra les personnes qui désirent s'exprimer à ce sujet ;
- **QUE** les dits projets de règlements sont disponibles au bureau de la municipalité pour consultation suivant les heures habituelles d'ouverture.

Donné à Saint-Narcisse-de-Rimouski ce 7^e jour du mois de juillet deux mille dix-sept (2017).



Gilles Lepage
secrétaire-trésorier